

ACTUALITÉS

Tour d'horizon des échanges professionnels

Journées de la Construction,
Assemblées Générales 2019,
Artisan d'un jour...



MAAF PRO

pour vous les PROS

Depuis plus de 60 ans, MAAF assure les professionnels

- **Multirisque professionnelle**
RC Décennale (PROS du bâtiment)
- **Véhicules professionnels**
- **Santé collective et individuelle**
- **Prévoyance - Épargne - Retraite**

Prenez rendez-vous sans plus tarder

3015 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



02/19 - MAAF Assurances SA RCS NIORT 542 073 580 - Crédit photo : Fokal Studio - Création : © ZIMAGIS

Éditorial

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE DES ENTREPRISES ARTISANALES... ATTENTION DANGER!

Cher(e)s collègues,

Depuis janvier 2018, une nouvelle gouvernance s'est imposée aux entreprises artisanales au sein des instances nationales de négociations. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas favorable aux artisans!

Apprentissage, formation, sécurité ou santé au travail : la CAPEB et la FFB ont toujours su jusqu'à présent, travailler main dans la main afin de monter en compétences les équipes de compagnons dans le sens de l'intérêt collectif. Mais aujourd'hui, cette convergence n'est plus de mise en raison d'une répartition entre grandes entreprises et entreprises artisanales qui ne correspond plus à la réalité. Le critère du nombre de salariés dans l'entreprise (70 % de la représentativité) primant sur le nombre d'entreprises (les 30 % restants), nos intérêts sont de facto incorrectement relayés.

Pourtant, la CAPEB reste la première organisation patronale de France, et de loin. Les TPE représentent toujours 98 % des entreprises du bâtiment.

Alors, allons-nous accepter de nous faire voler notre droit à décider de notre avenir à travers la confiscation du droit d'opposition majoritaire attribué injustement à une autre organisation patronale ? Est-il concevable que la CAPEB, première organisation des entreprises du bâtiment, ne puisse s'exprimer comme elle l'entend ? Non bien sûr !

Les artisans doivent avoir voix au chapitre dans les négociations et ne pas laisser les grands patrons les représenter. Ces derniers ne savent rien de nos contraintes, de nos réalités. Ils ne peuvent donc pas parler en notre nom.

Dans les Bouches-du-Rhône, la CAPEB doit faire entendre sa voix, à sa juste place. Il est temps pour nous, artisans du bâtiment, de nous mobiliser pour empêcher ce qui relève d'un véritable déni de démocratie. Alors, la CAPEB se défend pour faire reconnaître par voie de justice, le véritable hold-up qu'elle a subi, et dénonce sans cesse les conséquences désastreuses de ce vol.

La CAPEB des Bouches-du-Rhône vous tiendra informés régulièrement des avancées qu'elle obtiendra dans les toutes prochaines semaines.

C'est l'existence même de notre organisation professionnelle et du modèle social de l'entreprise artisanale à la française qui sont en jeu.

Vive la CAPEB!



PATRICIA BLANCHET-BHANG
Présidente CAPEB 13

*Ensemble, plus forts
pour défendre l'artisanat!*

Faites des économies

avec plus de 80 fournisseurs !



Grâce à votre adhésion **CAPEB** vous avez accès à l'ensemble des fournisseurs et tarifs négociés par HA PLUS PME

Réalisez jusqu'à **58% d'économies** sur vos achats !

Service commercial
01 30 57 36 65
contact@hapluspme.com

Sommaire

JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION - NICE

Ce qu'il faut retenir des Journées Professionnelles de la Construction 7
RÉSUMÉ DES 7 UNIONS NATIONALES ARTISANALES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES & ACTUALITÉS

Assemblée Générale Confédérale 11
QUELQUES EXTRAITS • INNOVATION ÉCOLOGIQUE

Assemblée Générale de la CAPEB 13 : une assemblée studieuse et festive 13
INTERVENANTS • REMERCIEMENTS

La CAPEB 13 s'engage dans la démarche RSE 14
UN ENGAGEMENT POUR LE FUTUR

Assemblées Générales Professionnelles 15
SECTION EEE ET SECTION CPC • BILAN ASSURANTIEL

Journée exceptionnelle avec HA+PME à la CAPEB 13 17

CQP Métallier 19
TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION 2019

Quand les élus locaux découvrent la vie d'artisans 22
5 ÉLUS CHEZ NOS PROFESSIONNELS • L'ARTISANAT EN CHIFFRES

Données sociales 24
VOS INFORMATIONS SALAIRES ET COTISATIONS SOCIALES

Rédaction administration :
CAPEB 13 • Maison des Artisans • 7, boulevard Pèbre • 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 333 • Fax 0 491 765 541 • www.capeb13.fr

Rédaction : CAPEB 13 • Studio B

Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206

Dépôt légal : novembre 2019

Création graphique : www.studiob-design.fr

Impression : Siris (04 91 36 51 20)

Crédits photos : Adobe Stock, CAPEB, CAPEB 13
Agence Caméléon (p.3, p.15, p.22-23)

Vous pouvez économiser entre -5% à -58% sur vos tarifs actuels.



La nouvelle génération de logiciels EBP Bâtiment est arrivée !

Gérez votre PME du bâtiment de manière optimale avec EBP BÂTIMENT OPEN LINE, solution de gestion avancée et performante.

**DEVIS - FACTURES - OUVRAGES - PLANNING - SUIVI DE CHANTIER - GESTION DES STOCKS
GESTION DES RESSOURCES - RENTABILITÉ - SUIVI DE TRÉSORERIE - COMPTABILITÉ...**

Amigest, centre expert EBP bâtiment, vous accompagne dans le choix, l'optimisation, et l'utilisation de votre logiciel EBP : audit, présentation, mise en place, récupération de données, formation, mises à jour, assistance et téléassistance

amiGest Paca
165, Av. du marin blanc
13400 Aubagne
Tél : 04 84 48 60 50
amigest.sud@amigest.fr



www.amigest.fr

amiGest Rhône-Alpes
169, Av. Charles de Gaulle
69160 Tassin-la-demi-lune
Tél : 04 78 34 27 27
contact@amigest.fr

Ce qu'il faut retenir des Journées Professionnelles de la Construction...

Les journées de la construction à Nice se sont déroulées les 10, 11 et 12 avril 2019. Les journées ont regroupé les travaux des 8 Unions Nationales Artisanales qui constituent la CAPEB.

Cette manifestation a été un moment d'échanges entre les professionnels départementaux et nationaux sur les évolutions des marchés, des sujets d'ordre général, les enjeux de la politique industrielle et sur la réglementation européenne et française.



Vincent Beltran, Conseiller Pro. UNA, Responsable de la Section Pro. Métiers de la Pierre CAPEB 13



UNA PEINTURE, VITRERIE & REVÊTEMENTS

Ont été présentés lors de ces JPC :

- les actions réalisées depuis les JPC de Brest;
- les sujets en partenariat avec les industriels et IRIS-ST;
- les deux dossiers confédéraux sur le RSE et la charte « Artisan engagé déchets ».

Un temps d'échange a eu lieu entre les différents acteurs du négoce. Distributeurs et artisans s'accordent tous sur la nécessité de travailler en partenariat.

Par ailleurs, la question de la reprise des déchets par les distributeurs a été soulevée. Les professionnels de la filière cherchent des améliorations sur ce sujet. De son côté, la FND mène une étude sur la mutualisation des points de collecte des déchets liés à la peinture et à la décoration, PACA en est la région pilote.

Un speed dating des peintres a eu lieu, lors duquel le sujet des addictions et de la prévention a été abordé. Pour répondre aux interrogations fréquentes, l'IRIS-ST va réaliser en 2019 :

- une mise à jour du mémo « addictions en entreprise »;
- une animation sécurité sur le sujet reprenant les points clés d'une démarche de prévention.

Côté architecture et décoration, le débat s'est orienté sur la place d'internet. La CAPEB regrette que certains architectes renvoient le client sur un site internet pour effectuer ses achats plutôt que vers les artisans et les distributeurs.

ENVIRO+ était le seul partenaire de l'UNA PVR présent à ces JPC 2019. Cette PME conçoit et commercialise des solutions « propres » de nettoyage des rouleaux et des brosses. C'est un partenaire important des CAPEB départementales en lien avec l'agence de l'eau Adour Garonne.



UNA MÉTIERS DE LA PIERRE

La CAPEB a mené une enquête début 2019 auprès de 1230 entreprises artisanales du bâtiment, tous métiers confondus, afin de dresser le portrait d'un chantier patrimoine type. Les résultats ont été présentés lors des JPC. On constate que la part des artisans intervenant sur le marché du patrimoine est en baisse, 61% aujourd'hui contre 70% en 2012.

La Commission funéraire du Centre Technique des Matériaux Naturels de Construction (CTMNC) a présenté le 6^{ème} guide funéraire visant à expliquer la conception et la fabrication d'un monument funéraire ou cinéraire en pierre naturelle.

La responsabilité des entreprises du funéraire a fait l'objet d'une vaste présentation abordant les sujets suivants :

- le régime de la responsabilité décennale des constructeurs;
- la responsabilité contractuelle;
- les risques encourus en termes de responsabilité et de sinistralité de contrat d'assurance.

Une présentation de l'actualité réglementaire, normative et technique pour la pierre naturelle a été faite par le directeur technique adjoint du CTMNC.

Deux architectes ont été invités à témoigner de leur pratique professionnelle et leur démarche dans la construction en pierre massive. "Avec la pierre, on peut tout faire".

La table ronde sur la promotion de la construction en pierre massive a mis en avant plusieurs points :

- le calepinage a un rôle important dans l'optimisation et la maîtrise des coûts;
- les architectes et maîtres d'oeuvres doivent avoir une bonne connaissance du matériau pierre pour pouvoir le proposer à leurs clients;
- les 3 points forts de la pierre sont : énergie grise, inertie thermique et matériau naturel.
- les délais pour ouvrir une carrière sont très longs, 5 à 10 ans.



QUALIGAZ est l'organisme de contrôle agréé par arrêtés ministériels depuis le 1^{er} décembre 1992, dans le cadre du contrôle des installations de gaz dans l'habitat.

Référence Gaz depuis 25 ans, nous sommes connus et reconnus par l'ensemble de la filière gaz (distributeurs, pouvoirs publics, commissions de rédaction des normes et règlements).

Notre expertise technique est disponible dans le guide pratique utilisé au quotidien par tous les Professionnels du gaz.

QUALIGAZ & NOS RECONNAISSANCES

N°1 des organismes de contrôle des installations de gaz, accrédité par le COFRAC*

25 ANS que notre agrément ministériel est renouvelé

3 agréments ministériels à notre actif

250 000 Certificats de conformité traités par an

MEMBRE DES COMITÉS Participation aux travaux réglementaires et normatifs de l'afnor/bng/cnpg

LE GUIDE QUALIGAZ L'ouvrage de référence de tous les professionnels du gaz

PROXIMITÉ nos équipes vous accompagnent partout en France

qualigaz.com



0 826 628 628 Service 0,15 € / min + prix appel

*Accréditation n°3-073, portée disponible sur www.cofrac.fr



UNA ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE & ÉLECTRODOMOTIQUE

Professionnels de l'électricité : faites reconnaître votre savoir-faire par Qualifelec

Soyez au cœur de la transition énergétique en devenant qualifiés Qualifelec, la référence des organismes de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique.

Une labellisation RGE délivrée par Qualifelec est gage d'expertise et de savoir-faire électrique. Elle est souvent exigée par la maîtrise d'ouvrage et peut permettre à vos clients de bénéficier d'aides financières de l'État.

Cette qualification est une démarche volontaire. Pour toute demande, assurez-vous de pouvoir fournir les éléments suivants :

- côté administratif, la liste de votre personnel et les équipements techniques;
- côté technique, 4 références de chantiers dans votre qualification et 2 références chantiers RGE dans le domaine de travaux RGE concerné;
- côté formation, la preuve de formation d'au moins une personne ainsi que la preuve de réussite au QCM pour les domaines tels que les travaux d'économie d'énergie, les travaux de « pompe à chaleur » et les travaux « panneaux photovoltaïques ».

Des contrôles de réalisations seront effectués dans les deux années suivant la délivrance de la qualification.



Pour toute information complémentaire et pour toute commande de dossier : service qualifications CAPEB13 au 04 91 32 33 47 ou sur www.devenir-qualifelec.fr



UNA COUVERTURE, PLOMBERIE & CHAUFFAGE

COMMISSION PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Les délégués de la CAPEB de plusieurs départements ont soulevé les points suivants :

- la durée d'instruction des dossiers à Qualit'EnR est trop longue;
- les commissions régionales QUALIBAT ne considèrent pas assez les représentants CAPEB;
- la démarche PG est plus simple que le dispositif RGE qui n'est pas adapté en milieu rural;
- l'évaluation thermique est un frein au développement de la qualification ECO Artisan.

L'offre FACILIPASS a été lancée cette année. Elle a intégré l'opération « coup de Pouce Chauffage » et est en contact avec l'ANAH pour lancer une offre de remplacement de chaudière « à partir de 1€ ». La CAPEB envisage l'évolution de l'offre FACILIPASS en prévoyant l'arrêt des chaudières au fioul d'ici 10 ans en favorisant de nouveaux modes de chauffage.

Au niveau de la réglementation de l'énergie gaz, le CNPG a rédigé 5 guides à destination des entreprises pour leur fournir des moyens et solutions répondant à l'arrêt du 23 février 2018. Des réunions d'informations sont organisées par la CAPEB auprès des adhérents pour les informer sur ce nouveau dispositif réglementaire.

Des nouveaux outils digitaux sont proposés :

- par GRDF : l'application «GRDF Pros du gaz» destinée aux installateurs
- par habitA+ : un site web et une application destinés aux entreprises PG et aux techniciens.

COMMISSION COUVERTURE

Plusieurs stands de partenaires étaient présents aux JPC :

- stand VMZINC : présentation de la nouvelle palette de couleurs et des 5 modules de formation proposés par Pro-Zinc;
- stand Velux : application smartphone qui permet de commander à distance l'ouverture pour les modèles installés depuis 2005;
- stand Siplast BMI : ensemble de fiches techniques disponible sur l'outil en ligne;
- stand Layher : la société est disposée à travailler avec les CAPEB lors des soirées « Métier ».

Nouveauté à venir : séparation des couvreurs et des plombiers chauffagistes sur la plateforme 360 Travaux.

Pour le domaine photovoltaïque, la CAPEB accompagne les artisans dans leurs démarches pour la gestion de sinistre et dans les formations sur le droit des assurances.



UNA CHARPENTE, MENUISERIE & AGENCEMENT

Les JPC ont été l'occasion d'échanger sur la formation, un dossier majeur en 2018 et 2019.

En effet, l'UNA CMA travaille sur la mise à jour des référentiels des 4 CAP de la charpente et de la menuiserie. Cette rénovation des CAP a pour objectif de recentrer les apprentissages métiers, renforcer les compétences liées aux comportements professionnels telle que la communication sur les chantiers, et intégrer des connaissances sur le développement durable, la santé-sécurité ou encore le numérique.

Rappelons que la nomenclature des niveaux de diplômes a été modifiée pour respecter la nomenclature européenne.

Rappelons également que l'apprentissage occupe une place importante dans la formation des métiers de la charpente et de la menuiserie.

Par ailleurs, les autres dossiers majeurs de 2018 et 2019 que sont les dossiers relatifs à la normalisation, aux études et recherches, à l'information technique et aux différents plans institutionnels de la filière bois, représentent eux aussi un volume de travail conséquent pour l'UNA CMA et ses conseillers professionnels.

Du côté de la filière bois, des actions ont été mises en place pour doter la filière d'outils techniques permettant notamment d'accéder à de nouveaux marchés dont le bâtiment multi étagés dont les projets sont nombreux actuellement.



UNA MÉTIER ET TECHNIQUES DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

Le Groupe de travail « Isolation » auquel participe toutes les UNA a proposé 3 pistes de travail :

- une proposition de sujet transversal pour les JPC 2019 : « La maison de demain sera-t-elle écologique? »;
- un projet de guide « Isolation » qui rassemblerait l'essentiel à connaître sur ce sujet;
- la création d'un onglet « Isolation » sur ARTUR.

L'UNA MTPI participe à la commission qui prépare la rédaction du NF DTU 45.11 « Isolation des bâtiments par soufflage d'isolants ». Elle participe également aux travaux du groupe spécialisé n°9 « Cloisons, doublages et plafonds » dont elle préside la commission.

Concernant la réalisation de pièces humides sur parois bois, plusieurs difficultés ont été évoquées durant les JPC. Les artisans se posent de nombreuses questions sur la faisabilité et les solutions existantes. C'est pourquoi, pour y répondre, une étude financée par CODIFAB sur le sujet a été lancée, elle a permis de réaliser un état des lieux technique, d'inciter au développement des solutions nécessaires et de proposer une évolution des normes de références de ce secteur.

Une séance interactive sur l'éclairage naturel dans les bâtiments a eu lieu en présence du professeur Marc Fontoynt. Il a présenté son logiciel de mise en valeur de scénarios d'éclairage de pièce d'habitation, consistant à présenter au client plusieurs configurations. Sa démonstration a montré que le critère majeur de confort dans une pièce n'est pas la surface mais sa qualité d'éclairage.

Le CAP « Plâtrier-plaquiste » a été rénové en 2019 et s'appelle désormais le CAP « Métiers du Plâtre et de l'Isolation ». Grâce à l'investissement des conseillers professionnels de l'UNA MTPI, le CAP rénové apporte les éléments de base pour mettre en oeuvre des matériaux garantissant la santé, la sécurité et le respect de l'environnement, 3 thématiques nécessaires car présentes dans le BP « Métiers du Plâtre et de l'Isolation ».

L'UNA MTPI a présenté les 2 nouveaux guides rédigés avec ses partenaires :

- « Focus sur la mise en oeuvre des panneaux isolants polyuréthane dans les bâtiments »;
- « Guide techniques plafonds modulaires ».

Une présentation du stuc et du staff a été réalisée afin de mettre l'accent sur ces deux techniques anciennes, possédant une composante artistique attrayante.



UNA MAÇONNERIE CARRELAGE

L'étude de sol obligatoire avant chaque construction : une réelle avancée pour la CAPEB et l'UNA Maçonnerie- Carrelage

Depuis des années, la CAPEB, sous proposition de l'UNA Maçonnerie-Carrelage, demande que soit rendue obligatoire la réalisation d'une étude de sol dès la signature d'un compromis d'une promesse de vente de terrain sur le marché de la maison individuelle.

Grande victoire en 2018 ! La CAPEB et l'UNA MC ont obtenu gain de cause en voyant inscrit dans la Loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), un nouvel amendement, publié le 24 novembre 2018, portant sur les caractéristiques géotechniques des terrains. Un premier pas important pour les artisans et leurs entreprises qui se battent pour que soient mises en place des mesures simples, efficaces et opérationnelles en matière de réhabilitation et de rénovation.

Désormais, la Loi ELAN stipule qu'une étude de sol à la charge du vendeur doit être réalisée dans le cas d'une construction de maisons individuelles dans les zones exposées au risque argile ou sismique.

Cette obligation s'appliquera dans les zones exposées au « phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols », ce qui fait référence principalement aux sols argileux.

Le professionnel pour vos photographies de chantiers

DOCUMENTATION & VALORISATION DE VOTRE MÉTIER DEPUIS 2001

Vue sur les Alpilles depuis le chantier LUMA à Arles

Agence Caméléon • 13200 Arles
herve.hote@gmail.com
06 22 32 26 89

:: agence caméléon
photographies



APAS



les œuvres sociales des salariés du Bâtiment & des Travaux Publics
vous présente son programme

VACANCES

Trouvez votre bonheur dans nos diverses propositions

Pour l'été, choisissez l'un de nos nombreux partenaires : Neméa, Odalys, Pierre et Vacances, Tohapi ... profitez des tarifs négociés et de la réduction en fonction de votre tranche d'impôts ...

Vous préférez une semaine au soleil en avril ? Optez pour la Sicile et son séjour en pension complète dans l'hôtel Club Pollina 4*

Pour une journée en famille, venez assister aux « Grands Jeux Romains »

Et cette année, le retour de notre plus gros succès : Disneyland Paris !

Pour connaître les tarifs, avoir des précisions, ou vous inscrire à l'un de nos séjours, rendez-vous sur notre site :

www.apasprovence.com ou appelez-nous au 04.91.49.91.33

Pensez aussi à consulter la rubrique « Social » pour continuer à profiter des prestations pour les enfants et les familles ...

Assemblée Générale Confédérale

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de la CAPEB en avril dernier à Nice, Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, s'est exprimé sur les sujets d'actualités en matière de politique syndicale.

Loi de finances, projet de loi PACTE, RGE ou encore formation des artisans, le président de la CAPEB a fait un tour d'horizon des mesures prises par le gouvernement et des évolutions à venir en 2020.

EN VOICI QUELQUES EXTRAITS...

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Certes les fenêtres ont été réintroduites dans le dispositif CITE, mais les modalités en vigueur sont encore trop restrictives. Patrick Liébus a souligné son inquiétude pour 2020, avec notamment la transformation du CITE.

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'inquiétude est grande car la réforme prévue pourrait bien remettre en cause l'OPPBTP, organisme majeur dans l'accompagnement des professionnels du bâtiment et des travaux publics à l'amélioration de leur conditions de travail pour prévenir des accidents du travail depuis 1947.

PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Insuffisance des financements et des moyens dégagés, objectif de 500 000 logements à rénover par an non atteint et budget du CITE divisé par 2 dans la loi de finances 2019, autant d'éléments qui montrent qu'il est urgent de "rebooster" le Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

DISPOSITIF RGE

Patrick Liébus appelle le Ministre du Logement à :

- simplifier davantage ce dispositif ;
- effectuer des contrôles et exclure du dispositif les entreprises qui en abusent ;
- permettre les audits au fur et à mesure pour les entreprises n'étant pas RGE.

CHAUDIÈRES OU PAC À 1€

La CAPEB a lancé il y a quelques mois une offre « Pack Chaudière FACILIPASS ».



Panneaux isolants en paille de riz de Camargue

Une innovation écologique et performante pour les pros du bâtiment

La société FBT Isolation, situé dans l'Ain, conçoit et fabrique des panneaux isolants pour le bâtiment. Leurs panneaux semi-rigides FBT PR sont composés à 92% de paille de riz de Camargue et sans additif. Cette innovation en fait un produit sain, à très faible empreinte écologique et durable dans le temps.

Ces panneaux de 45 à 200 mm d'épaisseur ont des performances thermiques très compétitives (1 0.039 W / mK), sont éligibles aux aides à la rénovation et conformes aux exigences des constructions neuves.

Ce dispositif permet de proposer aux particuliers une solution simple et accessible, sans condition de ressources. Patrick Liébus appelle le gouvernement ainsi que l'Anah (Agence nationale de l'habitat) à s'assurer de la fiabilité des offres à 1€.

MARCHÉS PUBLICS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Victoire de la CAPEB concernant le nouveau Code des marchés publics : il intègre désormais la définition des offres anormalement basses, la loi MOP et la loi sur la sous-traitance.

LOI ELAN

Des mesures ont été prises pour simplifier les procédures, mais elles ne répondent pas à la principale préoccupation de la CAPEB, à savoir la mise en place de mesures efficaces en matière de réhabilitation et de rénovation des logements.

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

La CAPEB conteste le mode de calcul utilisé pour la représentativité patronale, qui s'appuie à 70% sur le nombre de salariés employés par les adhérents. Ce système avantage les représentants des grandes entreprises et la CAPEB se doit d'être mobilisée face à cela.

FORMATION DES ARTISANS

Face à la réforme du FAFCEA, la CAPEB et l'U2P se sont fortement mobilisées pour faire changer de manière positive la situation. Combat victorieux puisque leurs négociations ont permis la reprise des agréments du FAFCEA et l'introduction de nouvelles règles à partir de mai 2019.

APPRENTISSAGE

Attachée à la qualité de l'apprentissage depuis toujours, la CAPEB maintient sa politique en faveur des jeunes du BTP en 2019. Elle poursuivra son action pour transformer le CCCA-BTP au bénéfice de tous les réseaux d'apprentissage du BTP.

DISPANO
BOIS PANNEAUX MENUISERIES

Le **Spécialiste** des métiers
du bois !

**Bois - Panneaux - Menuiseries - Parquets - Lambris - Bardages
Terrasses - Isolation - Outillage - Atelier Panneaux**

DISPANO ST VICTORET
Ave de Provence - Zac de la Sipièrre
13730 St Victoret
Tél : 04 42 10 08 00

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

dispano.fr

**POUR DU TRAVAIL
BIEN FAIT**

CHANTIER DE RÉNOVATION RÉSIDENNELLE :
110 M² DE FINITIONS À RÉALISER

Loxam vous propose une large gamme d'outillage adaptée
à chaque corps de métier (électricien, plombier,
chauffagiste, carreleur, plâtrier, peintre...).

LOXAM
Exigez plus de la location

LOXCALL : 0800 20 40 80
www.loxam.fr

Assemblée Générale de la CAPEB 13 : une assemblée studieuse et festive !

DES INTERVENANTS TOUT AUSSI INTÉRESSANTS LES UNS QUE LES AUTRES

Baucoup d'artisans, de partenaires et d'élus se sont retrouvés autour de la Présidente, Patricia Blanchet-Bhang et de son Conseil d'Administration pour faire un bilan de l'année écoulée.

Jérôme Corniquet de la DIRECCTE a mis l'accent sur l'alerte canicule et notamment sur les précautions à prendre dans les entreprises et sur les chantiers !

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce phénomène, des mesures de gestion spécifiques sont à appliquer par les employeurs :

Il appartient à tout employeur, au titre de son obligation de sécurité, de procéder en phase de vigilance rouge à une réévaluation quotidienne des risques d'exposition pour chacun de ses salariés en fonction de la température et de son évolution en cours de journée, de la nature des travaux devant être effectués, notamment en plein air et comportant une charge physique, et de l'état de santé des travailleurs.

Jean-Luc Herraiz, Directeur Délégué du Pôle Économique et Territorial des BDR - Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA est intervenu sur le Diagnostic des Entreprises Artisanales Régionales (DEAR).

Pour développer son entreprise, il faut parfois savoir prendre du recul. Ce diagnostic-conseil personnalisé et gratuit est un moment privilégié et confidentiel pour réfléchir à l'avenir. Imaginez selon vos objectifs les moyens d'améliorer vos performances, anticiper et piloter votre activité plus confortablement.

Pour terminer Guillaume de Maussion, Président de la Plateforme 360travaux, a présenté la plateforme créée par des artisans du Bâtiment !

L'équipe de 360travaux sélectionne des projets vérifiés et qualifiés pour proposer de nouveaux chantiers !

Cette plateforme est totalement différente des autres plateformes :

- des contacts de bonne qualité ;
- inscription gratuite ;
- pas d'abonnement ;
- deux artisans maximum ;
- commission uniquement sur les chantiers payés ;
- commission qui varie en fonction de votre statut et du montant du chantier.

Connectez-vous sur le site
www.360travaux.com

Ou contactez votre CAPEB
04 91 32 33 47



REMERCIEMENTS

La réussite de cette soirée n'aurait pu avoir lieu sans la présence de nos partenaires : HA+PME, OPPBTP, Maaf Assurances, Garance, Opel Parascandola, Électriciens Sans Frontières, Apas, BP Med, Amigest, Douces Saveurs ainsi que du traditionnel camion « pizzas » pour le plus grand bonheur de tous !

Nous tenons à remercier également pour leur présence Me Laurent Lazzarini, André Bendano, président de l'U2P Régionale et Martine Claude Timsit, 2^{ème} adjoint mairie du 4^{ème} & 5^{ème} arrondissement de Marseille !

La CAPEB 13 s'engage dans la démarche RSE « Responsabilité Sociétale des Entreprises »



UN ENGAGEMENT POUR LE FUTUR

À l'origine de cette démarche, il y a le constat que les entreprises artisanales du bâtiment font naturellement des actions en matière de développement durable, sans toutefois les valoriser suffisamment auprès de leurs clients.

Cette démarche a pour objectif d'accompagner les entreprises vers des pratiques éco-responsables sur 4 axes concernant :

- la qualité de leurs travaux : qualité environnementale et sanitaire des matériaux, durabilité des équipements, offre de travaux responsables;

- leur responsabilité de chef d'entreprise : santé et sécurité au travail, organisation d'entreprise, ressources humaines, mixité;
- le respect de l'environnement : prévention et gestion des déchets, gestion des ressources (eau, énergie...), gestion des déplacements;
- et leur ancrage sur leur territoire : circuits courts, participation à la vie locale.



Ces thématiques recouvrent un ensemble d'enjeux, au croisement des pratiques métiers et du développement durable, comme par exemple : la rénovation énergétique, le choix des matériaux, le bruit et les vibrations, la diversité des équipes, la gestion des déchets, les transports responsables, les achats locaux.

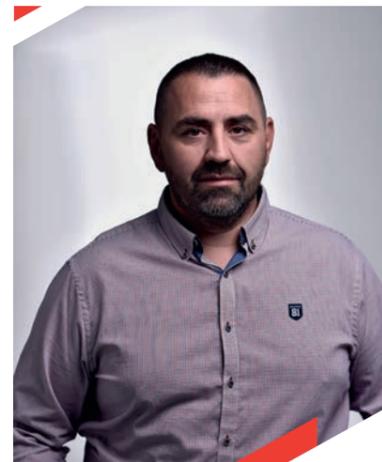
Le parcours « Artisans engagés, entreprise responsable » a pour objectif de faire progresser les entreprises en mettant à leur disposition :

- des outils pour s'informer, évaluer ses pratiques, choisir ses priorités d'actions et en faire le suivi;
- des ressources pour mieux communiquer sur ses engagements auprès de ses clients;
- des ateliers participatifs tout au long de l'année;

Concrètement, les entreprises artisanales du bâtiment doivent s'emparer du concept de la RSE pour, sur un plan strictement économique, gagner des parts de marchés, mais aussi, sur un plan politique et social, gagner en influence dans toute la société civile!

Aussi, la CAPEB 13 a décidé le lancement d'ateliers participatifs qui permettront aux artisans de valoriser leurs actions et améliorer les pratiques durables adaptées aux entreprises artisanales du bâtiment.

Assemblées générales professionnelles



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION PROFESSIONNELLE COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE (CPC)

LE 17 JUIN 2019 À LA CAPEB

Nicolas Châtelain, responsable de la section professionnelle CPC a accueilli Aurélie Duteau, chargée d'affaires à Béranger Développement pour présenter l'offre pack chaudière FACILIPASS.

FACILIPASS, offre commerciale dite « packagée », complète, tout confort, imaginée par la CAPEB et Butagaz, soutenue par cinq fabricants : Atlantic, Chapee, De Dietrich, Oertli et Viessmann.

Elle inclut, outre l'installation et la maintenance d'équipement de chauffage avec un choix de matériel et une gamme de chaudière TPHE gaz, une mensualisation des coûts engendrés sur une période définie. Elle intègre l'opération coup de pouce à 1€ pour les ménages en situation de grande précarité énergétique.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION PROFESSIONNELLE ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRODOMOTIQUE (EEE)

LE 14 MAI 2019 CHEZ REXEL

Marc Lorenzi, élu responsable de la section professionnelle EEE!

Des projets « plein la tête » avec les partenaires! Voilà qui résume bien l'état d'esprit du nouveau bureau de la section.

Un grand merci à Dimitri Breuil du groupe LEGRAND, de Nicolas Maingot du CONSUEL et de Pascal Besnard de MAAF Assurance pour leurs interventions. Et bien sûr avec la mise à disposition de l'agence REXEL pour accueillir cette Assemblée Générale!

BILAN ASSURANTIEL AVEC MAAF PRO

LE 18 JUIN 2019 À LA CAPEB

Pascal Besnard et ses chargés de clientèle ont précisé l'importance d'être bien assuré de nos jours en s'appuyant sur des exemples précis de chantiers et les conséquences désastreuses que peut subir un artisan dans le cas contraire!

Cet atelier s'est terminé par un bilan personnalisé : les agents MAAF ont accueilli chaque artisan pour leur donner des conseils personnalisés et vérifier chaque contrat d'assurance par rapport aux activités réalisées, déclarées et assurées!



Simple d'accès, elle est accessible gratuitement aux chauffagistes titulaires du PG et RGE, adhérents ou non à la CAPEB, pour leurs permettre d'accompagner leurs clients dans les enjeux de la rénovation énergétique avec le remplacement de leurs chaudières gaz dans le logement individuel.

L'UNA exprime sa satisfaction : les entreprises pourront bénéficier de tarifs plus avantageux auprès de leurs fournisseurs. Butagaz pourra être apporteur d'affaires via son site web et ses contacts clients.

Nous tenons à remercier également Viessmann et Atlantic de leur présence!



Alfredo Fretti, président de la section professionnelle EEE de 2014 à 2018 nous a quitté le 28 juin dernier.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.



DES MATÉRIELS DE QUALITÉ
POUR TOUS
VOS PROJETS.

Kiloutou AIX - LES-MILLES
130 rue Claude Nicolas Ledoux
ZAC des Milles
13100 AIX-EN-PROVENCE
☎ 04 42 90 50 00
✉ 04 42 90 50 01
✉ agence0566@kiloutou.fr

Kiloutou AUBAGNE (ZI St-Mitre)
La Plateforme du Bâtiment
1755 chemin de la Vallée - ZI St-Mitre
13683 AUBAGNE
☎ 04 91 87 74 74
✉ 04 91 87 74 75
✉ agence0521@kiloutou.fr

Kiloutou MARSEILLE 8^{ème}
71 boulevard Rabatau
13008 MARSEILLE
☎ 04 91 32 34 50
✉ 04 91 32 34 51
✉ agence0511@kiloutou.fr

Kiloutou VITROLLES
21 rue de Madrid - ZI des Estroublans
13127 VITROLLES
☎ 04 42 41 52 52
✉ 04 42 41 52 53
✉ agence0513@kiloutou.fr

Kiloutou AIX - MEYREUIL
Parc la Garderine, Le Canet - RN7
13590 AIX-EN-PROVENCE
☎ 04 42 12 67 50
✉ 04 42 12 67 51
✉ agence0567@kiloutou.fr

Kiloutou FOS-SUR-MER
Impasse des joncs - Route Nationale 568
13270 FOS-SUR-MER
☎ 04 42 11 02 02
✉ 04 42 11 02 03
✉ agence0514@kiloutou.fr

Kiloutou MARSEILLE 14^{ème}
La Plateforme du Bâtiment
53 boulevard du Capitaine Géze
13014 MARSEILLE
☎ 04 95 05 32 32
✉ 04 95 05 32 33
✉ agence0512@kiloutou.fr

Kiloutou ARLÈS
Avenue des Arches - ZAC Fourchon
13200 ARLÈS
☎ 04 90 18 70 70
✉ 04 90 18 70 71
✉ agence0541@kiloutou.fr

Kiloutou GÉMENOS - TP
Mas le Vaisseau - RN 8
13420 GÉMENOS
☎ 04 42 32 23 14
✉ 04 42 32 11 98
✉ agence0522@kiloutou.fr

Kiloutou PLAN-DE-CAMPAGNE (Cabriès)
Centre Commercial Barneoud Magnan
Zone de Cabriès
13480 CABRIÈS
☎ 04 42 02 72 72
✉ 04 42 02 54 25
✉ agence0510@kiloutou.fr

Kiloutou AUBAGNE
175 chemin de Ceinture
13400 AUBAGNE
☎ 04 42 84 46 42
✉ 04 42 84 45 25
✉ agence0520@kiloutou.fr

Kiloutou MARSEILLE (Les Ayalades)
179 avenue des Ayalades
13015 MARSEILLE
☎ 04 91 23 03 55
✉ 04 91 23 03 56
✉ agence0613@kiloutou.fr

Kiloutou SALON-DE-PROVENCE
boulevard du roi René - ZI de la Gandonne
13300 SALON-DE-PROVENCE
☎ 04 90 45 65 65
✉ 04 90 45 65 66
✉ agence0525@kiloutou.fr



KILOUTOU SAS au capital de 10 441 555 € RCS Lille Métropole 317 686 061
Siège social : 1 Rue des Précurseurs - CS 20449 - 59664 VILLENÈVE D'ASCQ CEDEX

Journée exceptionnelle avec HA+PME à la CAPEB 13

Le 14 juin 2019

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉCHANGES...

En présence de Patricia Blanchet-Bhang, présidente de la CAPEB 13 et Laurent Longin, directeur associé d'HA+PME!

Une occasion de rencontrer un éventail de fournisseurs de la centrale HA+PME et de bénéficier de tarifs attractifs sur les produits utilisés au sein de votre entreprise!

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉMOTIONS...



UNE JOURNÉE RICHE EN CONVIVIALITÉ...



MERCI AUX PARTENAIRES!

RENAULT, LOXAM,
BERNER, BRUNEAU,
YESS, SPEEDY
FLEET, HAMMEL,
INITIAL, LARVIERE,
LA FÉDÉRATION
NATIONALE DES
ARTISANS PIZZA EN
CAMION MAGASIN

Nouvel

OPEL VIVARO

- ☑ Disponible en 3 gabarits
- ☑ Jusqu'à 1.4 T de charge utile*
- ☑ Jusqu'à 4 m de longueur de chargement
- ☑ Jusqu'à 6.6 m³ de volume de chargement*
- ☑ Portes latérales motorisées et accès mains libres*



Partenaire CAPEB
Conditions privilégiées
réservées aux adhérents.

À l'essai à Marseille et Vitrolles chez :



L'AVENIR APPARTIENT À TOUS



OPEL ADP PARASCANDOLA

111, traverse de la montre
CC Grand V La Valentine
13011 Marseille (au dessus de Cultura et Nike)
04 96 11 10 00 / 06 28 50 41 21

La Cité de l'Auto - 7, rue de Madrid
ZI Les Estroublans
13127 Vitrolles
04 42 15 56 56 / 06 28 02 15 02

opel-marseille.com

*en option

Pour tous renseignements complémentaires, contactez HA+PME :

01 30 57 36 65
www.hapluspme.com



Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Installateurs, anticipez le raccordement de vos clients au réseau de gaz naturel



Votre client souhaite passer au gaz mais doit terminer sa cuve ?
 Votre client a une chaudière fioul/propane/bois/électrique qui montre des signes de faiblesse ?

” Avec **Anticip'Gaz**, j'anticipe mes futurs chantiers et je propose une solution souple et adaptée aux besoins de mes clients. Mon client peut ainsi préparer son passage au gaz naturel en toute sérénité. ”

Témoignage de l'établissement LANNOU

Anticipez le raccordement au réseau de gaz naturel **pour que tout soit prêt lorsque votre client en aura besoin.**

Avec la solution Anticip'Gaz, le raccordement anticipé est au prix forfaitaire de **365,46 € HT*** sans condition de délai de mise en service.

Conditions de validité d'Anticip'Gaz :

- Réaliser un nouveau branchement gaz 6 ou 10 m³/h d'un logement de plus de 2 ans situé à moins de 35 mètres du réseau exploité par GRDF.
- S'engager à installer une chaudière individuelle fonctionnant au gaz naturel en remplacement de votre ancienne installation de chauffage.
- Planification de la date des travaux de raccordement au réseau par GRDF après la signature de l'offre de raccordement.

*Application du tarif forfaitaire de raccordement au réseau de gaz en vigueur du 01/07/2018 au 30/06/2019 pour un usage chauffage avec une pose de coffret sur socle par GRDF et sans condition de délais de mise en service.

Cette solution est compatible avec la solution Gazpack.

Le Service Filière Gaz, un service dédié aux installateurs de solutions gaz naturel

Une question ?

Vos conseillers dédiés vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 17h.



Fanny CORDIER
 Fabrice ORTEGA

Tél. 04 42 02 37 89
 Mail : servicefiliere-sudest@grdf.fr
 Courrier : Libre réponse N°23855
 63179 AUBIERE Cedex

Retrouvez également les différents outils et services dédiés aux installateurs en ligne sur :
<https://www.grdf.fr/installateurs>
<https://instalgaz.grdf.fr>

Leurs missions :

- Vous accompagner sur vos demandes de raccordement,
- Répondre à toutes vos interrogations sur le gaz naturel, ses usages et son réseau de distribution,
- Mettre à votre disposition les différents outils et services GRDF dédiés aux installateurs.

Quel que soit votre fournisseur
 L'énergie est notre avenir, économisons-la!



CQP* FABRICANT INSTALLEUR D'OUVRAGES MÉTALLIQUES DU BÂTIMENT

3 OPTIONS MÉTIER :

- Fermetures, occultations et agencement
- Menuiserie métallique
- Structure métallique

* Le CQP est une certification professionnelle délivrée par la branche du bâtiment et qui est reconnue au niveau national. Créé et évalué par des professionnels de la serrurerie métallerie, le CQP est une véritable reconnaissance de la capacité des candidats à agir en situation professionnelle réelle.

UNE FORMATION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DE L'ENTREPRISE

6 compétences clés du métier de serrurier métallier pour une maîtrise complète des activités de :

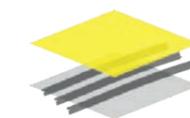
- La fabrication d'ouvrages métalliques du bâtiment;
- L'installation d'ouvrages métalliques du bâtiment;
- La réparation et l'entretien d'ouvrages métalliques du bâtiment;
- L'organisation et la prise en compte de son environnement de travail;
- La sécurité;
- La communication avec l'équipe et les clients.



Parcours sur mesure / De 70h à 390h sur 1 an



Formation répartie sur nos 2 centres :
 CFA BTP Aix-les-Milles & CFA BTP Marseille



**BTP CFA
 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Centres de formation du Bâtiment





* Chacun son savoir-faire !

De la création à la mise en ligne, de la rédaction au web design, **studio B*** s'occupe de votre site internet.

Tél. 04 90 96 39 04 | www.studiob-design.fr



studio B*
* DESIGN GRAPHIQUE POUR COMMUNICATION VITAMINÉE



LA FORMATION QUI ACCOMPAGNE L'AMBITION



Formation G.E.A.B.
(Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac
- 420 heures
- Gestion courante de l'entreprise, relations avec les partenaires & outils de la communication

Formation R.E.A.B.
(Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac +2
- 378 heures
- Analyse de la situation financière, rôle du manager et organisation d'un chantier

SAS CONSTRUIRE DEMAIN 7, rue Font Del Mar 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR
Téléphone : 05.63.81.17.77 - Fax : 05.63.81.17.78 - Mail : contact@construire-demain.fr

3 POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

FERMETURE, OCCULTATIONS ET AGENCEMENTS

Pour les entreprises qui réalisent des fermetures, occultations du mobilier et de l'agencement (portails et clôtures, volets battants et coulissants, volets roulants et persiennes, portes de garages, grilles de défense, mobilier urbain, mobilier de jardin, aménagement d'espaces de rangement, protection solaire,...).

MENUISERIE MÉTALLIQUE

Pour les entreprises qui sont spécialisées dans la fabrication d'ouvrages métalliques associés à un engagement de performance (fenêtres, portes d'entrée, vérandas, pergolas, marquises, bow windows, isolation phonique et thermique à base de bardages et de miroiterie,...).

STRUCTURES MÉTALLIQUES

Pour les entreprises qui réalisent de manière régulière des charpentes métalliques, des mezzanines et travées métalliques, des escaliers, des passerelles et balcons rapportés et qui sont préoccupées par le respect des normes spécifiques aux structures.

ADAPTEZ LE PARCOURS SELON VOTRE PROFIL ET VOS BESOINS

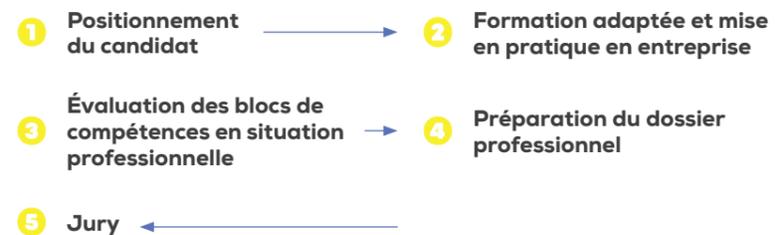
VOUS ÊTES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Reconversion professionnelle
- Parcours complet
- 390h sur 1 an
1 semaine en formation
2 semaines en entreprise
- Contrat de professionnalisation

VOUS ÊTES SALARIÉS

- CAP métallier ou 3 années d'expériences professionnelles
- Parcours modulé selon votre positionnement parmi les 6 compétences et les 3 options
- De 70h à 390h
Calendrier sur mesure
- Plan de développement des compétences AFEST (action de formation en situation de travail)

UNE DÉMARCHÉ SIMPLE ET RAPIDE !



Pour tous renseignements et inscriptions, contactez Marine Varlet :
04 42 60 78 53 • marine.varlet@ccca-btp.fr
www.btp-cfa-paca.fr



À PROPOS DES CENTRES DE FORMATION DU BÂTIMENT DE LA RÉGION SUD

Membres du 1^{er} réseau français d'apprentissage et de formations aux métiers du bâtiment

297 salariés à votre service

4678 apprenants formés en 2018

76% des ouvriers du bâtiment de la région formés dans nos centres de formation

80% de taux de réussite aux examens et 80% de taux d'insertion professionnelle

LES MÉTIERS

CHARPENTIER MÉTALLIQUE
SERRURIER MÉTALLIER
MENUISIER MÉTALLIER
SOUDEUR
FERRONNIER D'ART

BTP CFA Provence-Alpes-Côte d'Azur
155, rue Albert Einstein • CS80562
13594 Aix-en-Provence Cedex 3
Déclaration d'existence : 93 13 14 373 13
SIREN : 782 859 466 • APE : 8532 Z

Quand les élus locaux découvrent la vie d'artisans...

En partenariat avec
U2P
union
des entreprises
de proximité
Bouches-du-Rhône

À l'occasion de la Semaine Nationale de l'Artisanat, l'U2P a organisé des opérations « Artisan d'un jour ». Le temps d'une journée, des personnalités politiques sont allées à la rencontre d'artisans au sein de leur entreprise, aussi bien dans le secteur du bâtiment, que dans celui de l'alimentation et des services.

Ces immersions ont permis à ces élus de découvrir le quotidien d'un chef d'entreprise, les relations qu'il entretient avec ses clients et ses équipes, mais également de comprendre les contraintes qui peuvent entraver son activité.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'U2P 13 a organisé 5 opérations « Artisan d'un jour » sur l'ensemble du département le lundi 3 juin. Les élus ont ainsi découvert la vie d'Artisans, accompagnés par des représentants de l'U2P 13, Patricia Blanchet-Bhang, Marc Marcellin et André Bendano.



1

BRUNO GILLES

Sénateur, Conseiller de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et Conseiller Municipal des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille

Il a découvert l'activité de Nicolas Chatelain dans l'entreprise Soleo située à Marseille 13^{ème}, spécialisée en chauffage, plomberie et climatisation.

L'ARTISANAT EN CHIFFRES, C'EST...

4 SECTEURS MAJEURS

le bâtiment, l'alimentation, la fabrication et les services

1,3 MILLION

d'entreprises artisanales en France

2,1 MILLIONS

de salariés

140 000 APPRENTIS

formés par les entreprises artisanales chaque année

1/3 DES CHEFS

d'entreprise de proximité sont des femmes



2

YVES MORAINÉ

Conseiller de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Vice-Président du Territoire de Marseille-Provence, Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille, Conseiller Départemental Bouches-du-Rhône

Il s'est rendu dans le salon de coiffure de Philippe Prin-Derre à Marseille 8^{ème}.



3

DIDIER KHELFA

Maire de Saint-Chamas et 12^{ème} Vice-Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Accompagné de son adjoint Jean-Claude Cadiou, ils ont rencontré Jacques Leport, reconverti dans la chocolaterie, pour créer « Douces Saveurs » à Saint-Chamas.

HERVÉ CHÉRUBINI

Maire de Saint-Rémy de Provence, Président de la Communauté de communes Vallée des Baux / Alpilles

Il a échangé avec Philippe Pelouzet au sein de l'entreprise Pelouzet Motoculture.



5

DAVID GRZYB

1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et Conseiller municipal

Il a été accueilli par Vincent Beltran dans l'entreprise Beltran Taille de Pierre et Rénovation située à Arles.



4



Pour clôturer cette expérience, tous se sont retrouvés à la mairie de Saint-Chamas afin de partager leurs ressentis à l'issue de cette journée.

Données sociales

INFORMATIONS SALAIRES / APPRENTI

Salaires minima

en pourcentage du SMIC en vigueur au 1^{er} janvier 2019

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et + (*)	
1 ^{ère} année	40%	608,50€	50%	760,63€	55%	836,69€
2 ^{ème} année	50%	760,63€	60%	912,75€	65%	988,81€
3 ^{ème} année	60%	912,75€	70%	1064,88€	80%	1217,00€

(*) ou en pourcentage du minimum conventionnel de l'emploi occupé, s'il est favorable à l'apprenti.

Mention complémentaire

	- de 18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +	
Après un contrat d'un an	55%	836,69€	65%	988,81€	70%	1064,88€
Après un contrat de deux ans	65%	988,81€	75%	1140,94€	80%	1217,00€
Après un contrat de trois ans	75%	1140,94€	85%	1293,06€	95%	1445,19€

⊕ En cas de contrats successifs (avec un même ou un autre employeur du BTP), la rémunération du nouveau contrat ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

Réforme des exonérations des apprentis au 1^{er} janvier 2019

Entreprises de moins de 11 salariés (*)

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019 a supprimé, pour les périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2019, l'exonération de cotisations patronales attachée aux contrats d'apprentissage dans le secteur privé.

À la place, les employeurs concernés peuvent appliquer la réduction générale de cotisations patronales en périmètre complet (c'est à dire incluant l'AGIRC-ARRCO et l'assurance chômage) dès le 1^{er} janvier 2019.

En pratique, le bulletin de paye fera apparaître les cotisations calculées selon la rémunération réelle, la réduction générale venant en déduction dans la ligne habituelle.

L'exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle est maintenue, mais dans une limite fixée par décret. Celle-ci a été fixée à 79% du SMIC en vigueur au cours du mois considéré.

Ces mesures s'appliquent aux périodes courant à partir du 1^{er} janvier 2019, y compris pour les contrats conclus avant cette date.

Calcul des cotisations sur rémunération réelle

Les assiettes forfaitaires sont supprimées à partir de 2019, conformément à la LFSS 2019. Il convient donc de calculer les cotisations sur la rémunération réelle des apprentis.

INFORMATIONS SALAIRES / BÂTIMENT

Indemnités de petits déplacements

Indemnité de repas (ou panier) et cotisations sociales Entreprises ne pratiquant pas l'abattement de 10%			
Repas	Part exonérée	Part soumise	Date d'application
10,20€	9,20€	1,00€	1 ^{er} janvier 2019

INFORMATIONS SALAIRES / BÂTIMENT (SUITE)

Zone	Distance	Indemnité journalière de repas	Indemnité journalière de transport	Indemnité journalière de trajet
Zone 1	0 à 10 km	10,20€	3,14€	2,03€
Zone 2	10 à 20 km	10,20€	5,52€	3,23€
Zone 3	20 à 30 km	10,20€	7,42€	4,35€
Zone 4	30 à 40 km	10,20€	9,69€	5,77€
Zone 5	40 à 50 km	10,20€	12,72€	6,85€

⊕ Ces indemnités sont soumises dans certains cas, au paiement partiel ou total des charges sociales. Renseignez-vous auprès de nos services.

Ouvriers - salaires

Accord paritaire régional du 22/02/2018 applicable dans les Bouches-du-Rhône à compter du 01/04/2018

Catégorie professionnelle	Position	Coeff.	Salaire mensuel brut minimal (*) pour 151,67 heures / mois
Ouvriers d'exécution	1	150	1501,00€
	2	170	1543,56€
Ouvriers professionnels	-	185	1659,51€
Compagnons professionnels	1	210	1852,76€
	2	230	2007,36€
Maîtres ouvriers ou chefs d'équipe	1	250	2161,96€
	2	270	2316,56€

(*) aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC en vigueur.

Prime horaire de pénibilité

Taux horaire	Date d'application
1,12€	01/02/2014

Cadres

À compter du 01/02/2019 (base 39 heures / semaine)

Coeff.	Salaire minimum
60	1919€
65	2079€
70	2238€
75	2364€
80	2516€
85	2667€
90	2816€
95	2971€
100	3097€
103	3188€
108	3308€
120	3656€
130	3949€
162	4903€

ETAM

À compter du 01/04/2018

Niveau	Salaire minimum
A	1523,50€
B	1631,00€
C	1730,99€
D	1929,90€
E	2044,93€
F	2384,69€
G	2612,63€
H	2881,40€

INFORMATIONS SALAIRES / NETTOYAGE (FILIÈRE D'EXPLOITATION)

Salaires horaires minima pour 151,67 heures par mois.

Avenant n°17 du 11 octobre 2018 étendu par arrêté du 17/04/2019 (JO du 24 avril 2019). Salaires applicables à compter du 1^{er} juillet 2019.

Agents de Service - AS		
	A (1)	B (1)
AS 1	10,30€	10,45€
AS 2	10,33€	10,51€
AS 3	10,38€	10,57€

Agents Qualifiés de Service - AQS		
	A (1)	B (1)
AQS 1	10,44€	10,62€
AQS 2	10,53€	10,72€
AQS 3	10,63€	10,82€

Agents Très Qualifiés de Service - ATQS		
	A (1)	B (1)
ATQS 1	10,83€	11,01€
ATQS 2	11,44€	11,63€
ATQS 3	12,30€	12,55€

Chefs d'équipe - CE	
CE 1	11,87€
CE 2	12,55€
CE 3	12,69€

Agents de Maîtrise - MP (assimilé cadres)	
MP 1	12,74€
MP 2	13,47€
MP 3	14,94€
MP 4 (2)	16,66€
MP 5 (2)	18,00€

(1) A = Propreté ou prestations associées
B = Propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant au moins trois mois - Hors cas de remplacement).

(2) Assimilé cadre

Pour les salariés assurant des activités relevant d'échelons différents, nous consulter.

COTISATIONS SOCIALES / ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

SMIC au 1^{er} janvier 2019 > Taux horaire : 10,03€ • Mensuel pour 151,67h : 1521,25€
 Plafond sécurité sociale au 1^{er} janvier 2019 > Plafond mensuel : 3 377€ • Plafond annuel : 40 524€

Cotisations sociales des ouvriers du bâtiment (taux applicables depuis le 1^{er} janvier 2019)

	Cotisations	Assiette	Employeur	Salarié
URSSAF	Maladie	Totalité	7% ou 13% (14)	0%
	Allocations familiales	Totalité	5,25% ou 3,45% (12)	0%
	Contribution solidarité autonomie	Totalité	0,30%	0%
	Vieillesse plafonnée	Tranche 1 (1)	8,55%	6,90%
	Vieillesse déplafonnée	Totalité	1,90%	0,40%
	FNAL	Tranche 1 (1) + 11,50%	0,10%	0%
	Accidents du travail	Totalité	Notifié par CARSAT	0%
	Financement OSS-OPE - Dialogue social	Totalité	0,016%	0%
	Réduction FILLON	(3)	(3)	(3)
	CSG déductible	(4)	0%	6,80%
	CRDS + CSG non déductible	(4)	0%	2,90%
	Contribution d'Assurance Chômage	Tranches 1 (1) et 2 (2)	4,05%	0% (7)
	Cotisation AGS	Totalité	0,15%	0%
	PROBTP	Retraite	Tranche 1 (1)	4,72%
Retraite		Tranche 1 (2)	12,95%	8,64%
Prévoyance		Totalité	1,72%	0,87%
CEG		Tranche 1 (1)	1,29%	0,86%
CEG		Tranche 2 (2)	1,62%	1,08%
CET		Tranche 1 et 2 (15)	0,21%	0,14%
Constructys Formation continue HT (5)		Brut + 11,50%	0,55%	0%
Constructys Formation continue TVA (5)		Brut + 11,50%	0,11%	0%
Constructys Formation continue HT (6)		Totalité	0,35%	0%
Constructys Formation continue TVA (6)		Totalité	0,07%	0%
Contribution CIF-CDD HT (9)		Brut CDD + 11,50%	1,00%	0%
Contribution CIF-CDD TVA (9)		Montant contribution CIF-CDD HT	20%	0%
CCCA-BTP Formation initiale & apprentissage		Brut + 11,50%	0,30%	0%
APNAB		Totalité	0,15%	0%
(8)	Complémentaire santé collective obligatoire	(8)	(8)	(8)
CONGÉS	Congés Payés (10)	Totalité	19,60% (13)	0%
	OPPBT	Brut + 13,14%	0,11%	0%
	Cot. Professionnelle CAPEB	Totalité	0,80% (16)	0%
	Œuvres sociales	Totalité	0,13%	0%
	Chômage intempéries (11)	Gros œuvre	0,74% (16)	0%
	Second œuvre	0,15% (16)	0%	

(1) Limitée au plafond mensuel de la Sécurité Sociale
 (2) Au-dessus du plafond de Sécurité Sociale
 (3) Pour en connaître tous les détails, contactez notre service Conseil
 (4) Il faut ajouter à 98,25% du salaire brut (ou du salaire de remplacement) les cotisations patronales de prévoyance dans la limite de 4 fois le plafond mensuel de sécurité sociale
 (5) Cotisations légales
 (6) Cotisations conventionnelles
 (7) Applicable à compter du 01/10/2018
 (8) Consultez le contrat souscrit avec l'assureur de votre choix

(9) Les employeurs occupant des salariés sous CDD doivent effectuer un versement spécifique destiné au financement des CIF (sauf CDD se poursuivant en CDI, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)
 (10) Vous pouvez faire vos déclarations et régler vos cotisations à la Caisse de Congés Payés en vous connectant sur le site www.cibtp-provence.fr
 (11) Ces cotisations sont calculées sur les salaires plafonnés déclarés à l'URSSAF après déduction de l'abattement annuel (80 244€ jusqu'au 31/03/2020).
 (12) Le taux de 3,45% s'applique aux rémunérations inférieures ou égales à 3,5 SMIC
 (13) Taux applicable à partir du 01/01/2019

(14) Le taux de 7% s'applique aux rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC. 13% sur la totalité, si la rémunération est supérieure à 2,5 smic.
 (15) Cotisation due au titre des salariés dont la rémunération est supérieure au plafond de sécurité sociale (apprécier sur l'année).
 (16) Taux applicable à partir du 01/04/2019.

Pour tout renseignement, contactez notre service juridique :
 0 491 323 335 / juridique@capeb13.fr
 0 491 323 363 / paye@capeb13.fr

Vous aménagez des salles de bain, des cuisines, des appartements, des Etablissements recevant du public,



Devenez **HANDIBAT** (personnes à mobilité réduite)
SILVERBAT (seniors)!!

L'accessibilité est un marché porteur pour les artisans du bâtiment.

Elle concerne les personnes à mobilité réduite mais aussi les seniors.
 Ce qui représente deux marchés :

• **le marché des particuliers**
 (46 % des chutes ont lieu dans les salles de bain)

• **les établissements recevant du public (ERP) : mise en conformité**
 (près de 15000 établissements concernés)



Pour devenir Handibat - Silverbat

VOS CONTACTS CAPEB

formation@capeb13.fr

marchesetqualifs@capeb13.fr

ARTISANS,
DONNONS
UN COUP
DE POUCE
À VOS
PROJETS
À TAUX 0%⁽¹⁾

+X



OFFRE SOCAMA⁺

Profitez d'un prêt à 0 %⁽¹⁾ associé à un prêt d'équipement⁽²⁾ au taux standard en vigueur garanti par la Socama

Le prêt à 0% représente 40% maximum du montant total du financement.

EXEMPLE DE PRÊT :

Financement global de 30 000 € = 12 000€ à 0 %⁽¹⁾ + 18 000€⁽²⁾ taux standard avec garantie Socama⁽⁴⁾.

FINANCEZ 40% DE
VOTRE PROJET À TAUX 0%⁽¹⁾



0€ DE FRAIS
DOSSIER⁽³⁾



PAS DE GARANTIE
PERSONNELLE⁽⁴⁾

Exemples, à titre indicatif et sans valeur :

• **POUR LE PRÊT SOCAMA⁺⁽¹⁾ :**

Pour un prêt de 12 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel de 0,00 %, **60 mensualités de 200,00 € Hors Assurance, Frais de dossier de 0,00 €, Taux Effectif Global fixe de 0,00 %.**

• **POUR LE PRÊT SOCAMA⁽²⁾ ASSOCIÉ GARANTI⁽⁴⁾ :**

Pour un prêt de 18 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel de 1,20 %, **60 mensualités de 313,14 € Hors Assurance, Frais de dossier de 150,00 €, Taux Effectif Global fixe de 2.511 %, Commission de frais de gestion SOCAMA de 0.50 % l'an sur le capital restant dû, fonds de garantie SOCAMA 180,00 €, parts Sociales SOCAMA : 30,60 €.**

Renseignements : www.bpmed.fr ou au 09 69 32 26 13*



Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la garantie de l'Union Européenne octroyée par COSME et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe.

Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en oeuvre d'investissements productifs dans l'Union Européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements.

**BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE**

la réussite est en vous

* Appel non surtaxé, coût selon opérateur. (1) Offre valable jusqu'au 30/06/2019, sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire et la Socama (Société de caution mutuelle) et après expiration du délai légal de rétractation, sur une enveloppe globale de crédits de 10 M€ mis à disposition des artisans, commerçants et professions libérales (jusqu'à consommation globale de cette enveloppe). (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama. Voir les conditions applicables en agence. (3) Frais de dossier offerts pour le prêt Socama+ uniquement. (4) Pour ces opérations, la Socama bénéficie d'une garantie au titre du programme cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

Banque Populaire Méditerranée Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - Téléphone : 04 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit), 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Document et photos non contractuels - Crédit Photo : Shutterstock - Conception : © communeimage.net - 01/2019